



الوزارة الأولى  
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية  
لرقابة الصفقات العمومية  
Commission Nationale de  
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le: ..... انواكشوط في:

Numéro: ..... الرقم:

PROCES VERBAL  
N° 31/CNCMP/2023  
DU 13/04/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 13/04/2023 à 13h 00min, sur convocation de Monsieur Ahmed Salem Abdellahi président par intérim.

**Etaient présents:**

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

**Etaient absents:**

- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

**Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)**

1°/- Réexamen de la consultation simplifiée relative a la sélection d'un prestataire pour la réalisation de visites et examens médicaux au profit du personnel du projet PASyFIS II;Ref.:lettre n°0077-23 CPMP/TAAAZOUR reçue le 11 avril 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ledit dossier de consultation simplifiée.*

*Néanmoins, l'Autorité Contractante doit s'assurer au préalable de la qualification desdits cabinets médicaux.*

**Commission des Marchés du Département de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CMD/MHUAT)**

562 شارع الملك فيصل ص ب: 184 نواكشوط، موريتانيا - هاتف: + 222 45 25 25 94

562, Avenue du Roi Faissal, BP: 184 - Nouakchott - Mauritanie - Tél: +(222) 45 25 25 94

1°/- Examen du projet d'avenant n°02 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le MHUAT et la SNIM pour la construction de deux immeubles R+9 à Nouakchott, Réf:lettre n°089/CPMP/MHUAT reçue le 10/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)**

1°/- Examen du PPM actualisé de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000075 du 12/04/2023/CPMP/MIDEC reçue le 12/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)**

1°/- Examen du PPM actualisé de la Direction de l'Electricité et de la Maitrise de l'Energie du MPME (DEME) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 00000057 du 12/04/2023/CPMP/MPME reçue le 12/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

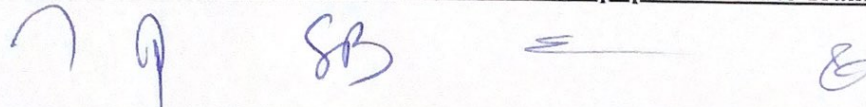
**Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (CPMP/MENRSE)**

1°/- Examen du projet de marché relatif a la fourniture de trois million trois cents d'imprimés de feuilles d'examens et vingt mille cinq cents formulaires de diplômes, Réf.:lettre n°00030 CPMP/MENRSE reçue le 10 avril 2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MENRSE approuvant ledit projet de marché conclu, par entente directe, avec l'Institut Pédagogique National (IPN) pour un montant de 5 858 000 MRU TTC avec une durée de 15 jours.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)**



1°/- Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°0480/PI/034/CPMP-MET/2022 pour le contrôle des travaux de construction de la voirie Aleg-Maghtaa lehjar et Rosso, Réf : lettre n°65/CPMP/MET reçue le 11/04/2023.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas cet avenant qui change l'objet du marché initial.*

2°/- Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°0482/PI/036/CPMP-MET/2022 pour le contrôle des travaux de construction de la voirie Aioun-Kiffa et Atar-Tidjikja, Réf : lettre n°65/CPMP/MET reçue le 11/04/2023.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas cet avenant qui change l'objet du marché initial.*

3°/- Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°0481/PI/035/CPMP-MET/2022 pour le contrôle des travaux de construction de la route RN3-Nebaghiya, Réf : lettre n°65/CPMP/MET reçue le 11/04/2023.

**Décision:** Non approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas cet avenant qui change l'objet du marché initial.*

**société mauritanienne de commercialisation de poisson (CPMP/SMCP)**

1°/- Examen du PPM de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 03 du 30/03/2023/CPMP/SMCP reçue le 12/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SMCP approuvant ledit PPM pour l'année 2023.*


**Ministère de la transformation Numérique de l'innovation et de Modernisation de l'administration (CPMP/MTNIMA)**

1°/- Examen du PPM actualisé du Projet Wardip-Mauritanie pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000003 du 10/04/2023/CPMP/MTNIMA reçue le 12/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MTNIMA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère Secrétariat Général du Gouvernement (CPMP/MSGG)**



1<sup>o</sup>/- Examen du PPM du Comité National de l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (CNITIE) pour l'année 2023. Réf : lettre numéro 000017 du 13/04/2023/CPMP/MSGG reçue le 13/04/2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MSGG approuvant ledit PPM pour l'année 2023.*

**CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)**

1<sup>o</sup>/- Examen du PPM de l'école d'hôtellerie et de Tourisme (EHT) pour l'année 2023. Réf : lettre numéro 00021 du 12/04/2023/CPMP/MESRS-MCIAT reçue le 12/04/2023.


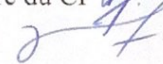

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM pour l'année 2023.*

**LE PRESIDENT PAR INTERIM**

**Ahmed Salem Abdellahi**

**Les signataires:**

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP 
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP 